

Une voix: Attendez voir.

M. Stanfield: La forte majorité des députés à la Chambre condamnent cette transaction. Que la Chambre des communes ait une attitude digne d'elle-même. Ayons une attitude digne d'un Parlement. Demandons des comptes au gouvernement pour ses erreurs. La plupart des membres de la Chambre croient que cette transaction doit être condamnée.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, puisque notre porte-parole officiel, l'honorable député de Charlevoix (M. Caouette), a prononcé un excellent discours, pour définir notre position relativement à la motion ridicule à l'étude. Mais après avoir entendu l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), opportunité que je n'ai pas eue au cours de la campagne électorale, parce qu'on ne le voyait pas au Québec, je me suis dit qu'il fallait que je participe au débat.

Je me souviens qu'au moment où j'ai présenté une motion sur les sociétés de la Couronne,—motion que j'ai présentée à plusieurs reprises à l'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés—plusieurs députés d'en face ne me donnaient pas leur appui.

Je me souviens également qu'un d'entre eux me blâmait de vouloir faire la lumière sur l'administration générale des sociétés de la Couronne et me disait que le Parlement ou moi-même n'avions pas l'autorité de demander l'exercice d'un contrôle plus sévère sur l'administration des sociétés de la Couronne.

En présentant cette motion sur les sociétés de la Couronne, je voulais que les députés reçoivent non seulement un rapport annuel, comme pour tout autre ministère ou société de la Couronne, mais qu'ils aient de plus un contrôle direct sur l'administration des deniers publics, puisque les sociétés de la Couronne ne sont vraiment que des créatures du gouvernement qui concurrencent l'entreprise privée, en ce qui a trait au caoutchouc, au transport ferroviaire, aérien ou autre. Le gouvernement fédéral «brasse» des milliards de dollars par l'entremise de ses créatures, les sociétés de la Couronne.

A ma connaissance, monsieur le président, le parti conservateur progressiste a toujours appuyé cet ensemble de propositions, mais il s'y était farouchement opposé à l'heure des affaires inscrites au nom des députés, au moment où je présentais une motion tendant à permettre à chaque député de vraiment accomplir son rôle, c'est-à-dire d'avoir un contrôle, une connaissance approfondie sur l'administration des sociétés de la Couronne.

Et voilà qu'aujourd'hui, l'honorable chef de l'opposition, par l'entremise d'un de ses sympathisants, présente une motion à l'effet que la Chambre, bien longtemps après, condamne le gouvernement pour avoir permis, par un certain arrêté ministériel la vente de la Société Polymer Limitée à la Corporation de développement du Canada.

Au moment où cette vente s'est faite, j'ai constaté, comme tous les Canadiens, que conservateurs progressistes et néo-démocrates se lançaient la balle pour se blâmer mutuellement et blâmer le gouvernement de la mauvaise administration de la Société Polymer Limitée, eu égard à la translation des pouvoirs d'une société de la Couronne à une société mixte.

On était alors en pleine campagne électorale. Nos amis d'en face s'amusent et amusaient la population avec des arguments de ce genre, plutôt que de s'attaquer à solu-

Vente de Polymer

tionner des problèmes que nos concitoyens connaissent et dans lesquels ils «s'enfargent» tous les jours.

Et aujourd'hui, un de ces partis politiques, au lieu de parler de sa motion, essaie de tendre un piège au Nouveau parti démocratique pour qu'il contredise sa position électorale d'antan, et pour embêter en même temps le gouvernement. Mais il se garde bien de parler de sa motion, ni des raisons qu'il invoque pour s'opposer à la vente de la Société Polymer à la Corporation de développement du Canada, et ne motive absolument pas sa position. Quant à nous, ce spectacle de basse politique nous paraît absolument ahurissant.

Depuis très longtemps, les députés de notre parti réclament une politique très précise sur l'administration des sociétés de la Couronne. Les conservateurs progressistes, aujourd'hui, en présentant une motion visant à blâmer l'arrêté ministériel qui a consacré la vente d'une société de la Couronne à la Corporation, n'approuvent pas ou ne désapprouvent pas cette vente. Ils ne font que blâmer politiquement le gouvernement d'avoir vendu cette société.

Monsieur le président, jamais, depuis que je suis en cette enceinte, je n'ai entendu des députés de l'opposition s'intéresser de très près à l'administration des sociétés de la Couronne. Ces gens ne se demandent pas comment il se fait que nous n'avons pas le pouvoir de poser des questions ou d'obtenir des renseignements précis sur ces sociétés.

Et, pourtant, lorsqu'un député—pas du parti conservateur progressiste, ni du parti néo-démocrate, mais du Crédit social—demande au gouvernement de donner à chaque député le pouvoir de contrôler les dépenses publiques au sein de ces sociétés, pour des prétextes politiques probablement, ces gens s'y opposent.

Pour nous, c'est un spectacle décourageant qu'il ne fait pas bon de voir en cette enceinte, puisque demain nos sommes censés aborder la question de la pension de sécurité de la vieillesse. Les créditistes ont quatre motions inscrites au *Feuilleton*. Ce ne sont pas les conservateurs progressistes, mais les créditistes, qui ont présenté ces quatre motions visant à faire majorer la pension de base, à faire abaisser l'âge d'admissibilité à 60 ans, et à faire bénéficier la pension de sécurité de la vieillesse au conjoint du pensionné non encore admissible, s'il y a lieu, afin que l'unité familiale soit respectée. Et voilà que, plutôt que d'aborder cette mesure et passer à l'ordre du jour afin de s'attaquer à la question importante de la pension de sécurité de la vieillesse, nos amis conservateurs progressistes «s'amusent» avec la Société Polymer, ce qui est peine perdue, puisque cette société est déjà vendue.

Et même en supposant que cette motion soit adoptée ce soir, qu'arriverait-il? En quoi cela servirait-il aux Canadiens? Je demande à l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), chef de l'aile québécoise du parti conservateur progressiste et à l'honorable chef de l'opposition officielle de dire ce que cette motion va donner à la population canadienne? Va-t-elle donner plus de pain sur la table de nos pauvres dans nos circonscriptions? Va-t-elle régler le problème du chômage? L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) trouve cela drôle, car il ne connaît peut-être pas les chômeurs dans sa circonscription, mais chez nous, il y en a, et ce n'est pas avec la Société Polymer qu'ils vivent, mais bien avec l'assurance-chômage.

• (2050)

Monsieur le président, il est extrêmement triste de constater qu'alors que des milliers de chômeurs attendent